



# **Etude sur les impacts socio-économiques et territoriaux de la libéralisation des droits de plantation viticoles**

**Etienne MONTAIGNE**

**Alfredo COELHO**

**Bernard DELORD**

**Leila KHEFIFI**

## Introduction

- La question :
  - Disparition des droits de plantation programmée : 31 décembre 2015, sursis : 31 décembre 2018.
  - 59<sup>ème</sup> considérant : lever définitivement l'interdiction pour permettre aux producteurs compétitifs de réagir en toute liberté aux conditions du marché.
- Le cadre institutionnel :
  - Contrat de recherche AREV - UMR-MOISA de Montpellier (appel d'offre international)
- La méthodologie
  - Economie comparée
  - Etudes de cas approfondies UE et nouveau monde

## Les critiques (1)

- Droits de plantation
  - augmentent les coûts de production,
  - empêchent la rationalisation des structures et
  - réduisent la compétitivité.
- Les pays hors UE n'en ont pas et disposent donc d'un avantage compétitif.
- Les viticulteurs les moins compétitifs vont arracher et disparaître.
- Les nouvelles plantations ne se feront que s'il existe un marché.

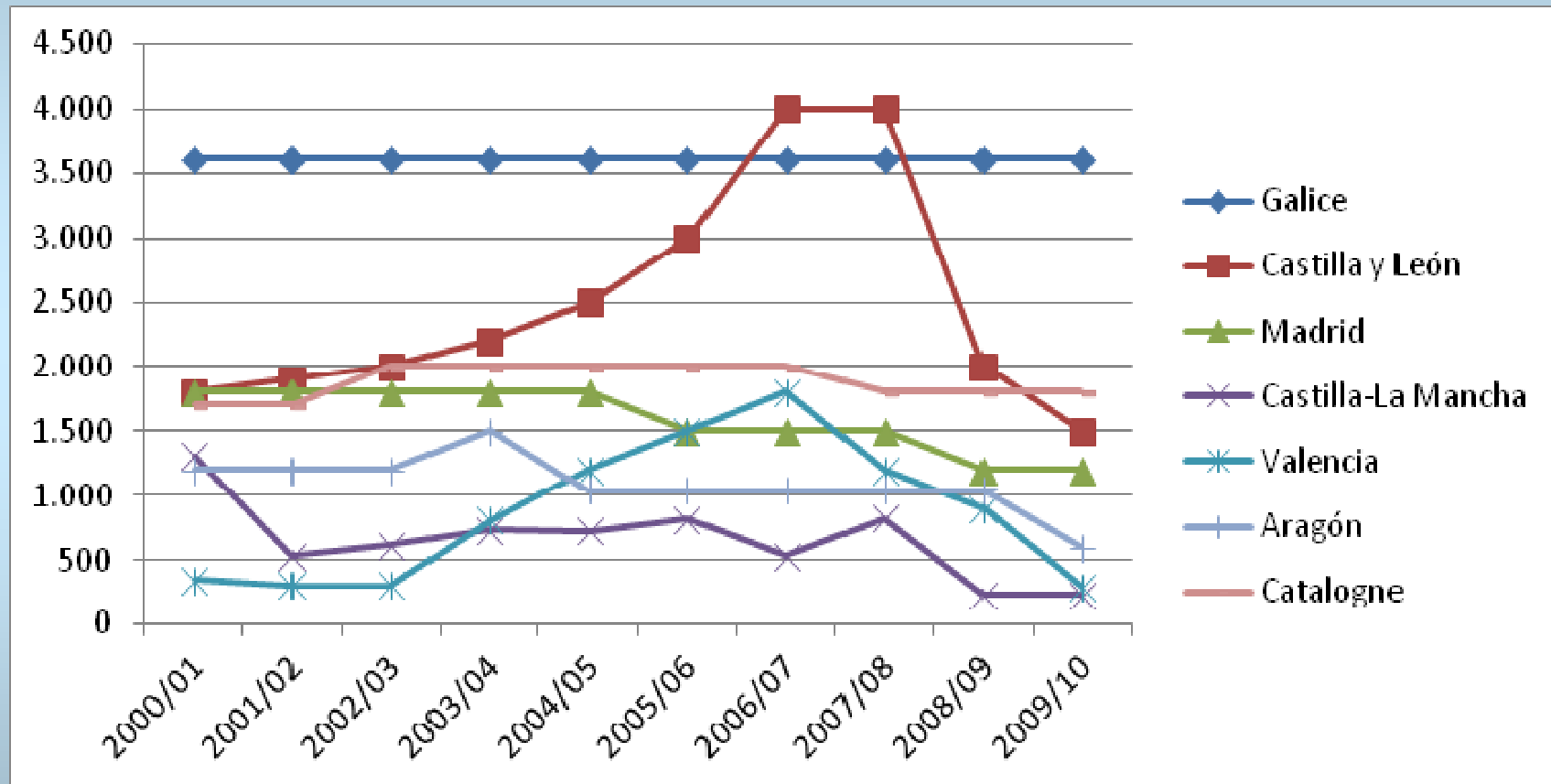
## Les critiques (2)

- Les vigneronns feront d'autres cultures en fonction de la PAC.
- Les vignobles fragiles sont menacés de toute façon mais peuvent être aidés par d'autres mesures de développement rural.
- Les cahiers des charges suffiront à protéger les vins à indications géographiques protégées (AOP/IGP) et les paysages associés.

## Résultats de l'étude (1)

- Le prix des droits de plantations ne vient pas alourdir significativement le coût de la création d'un vignoble,
  - Dépend du marché foncier
  - Forfaitaire faible pour les réserves de droits
  - Amortissement sur 30 ans ou +
  - Indicateur d'accès à la réussite d'une appellation

## Prix moyens des transferts dans les Communautés Autonomes d'Espagne (2000-2010) (€/ha)





## Etude RICA France Viticulture 2005-2007

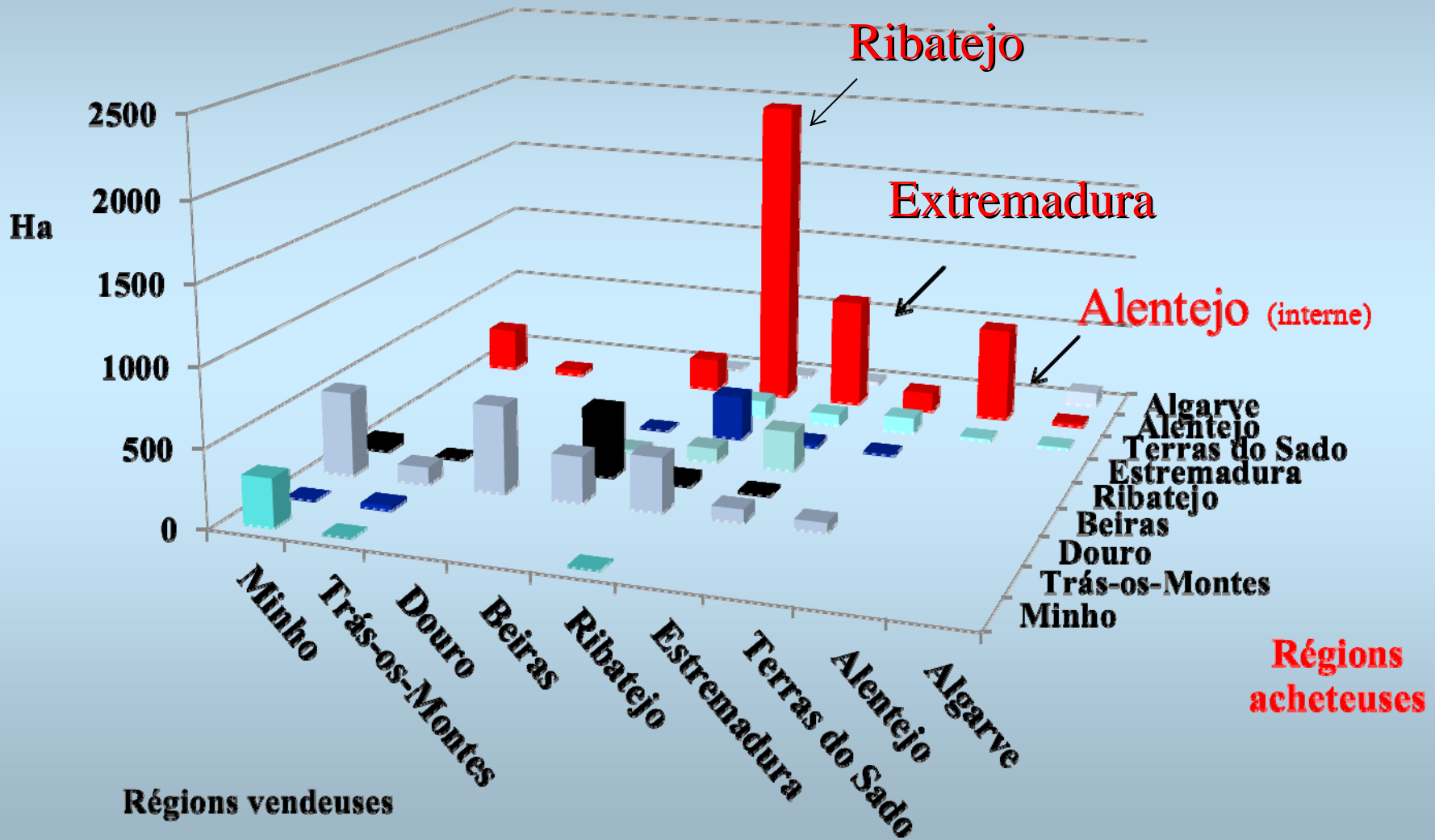
- La productivité physique du travail (ha / tr) paraît liée à la dimension des exploitations.
- Cette productivité est très peu explicative des écarts de revenus, si ce n'est à l'inverse de ce qu'on attendrait.
- Le facteur déterminant est le prix du vin.
- Le prix du vin est directement lié à la réputation et au contrôle de l'offre, donc aux DDP.



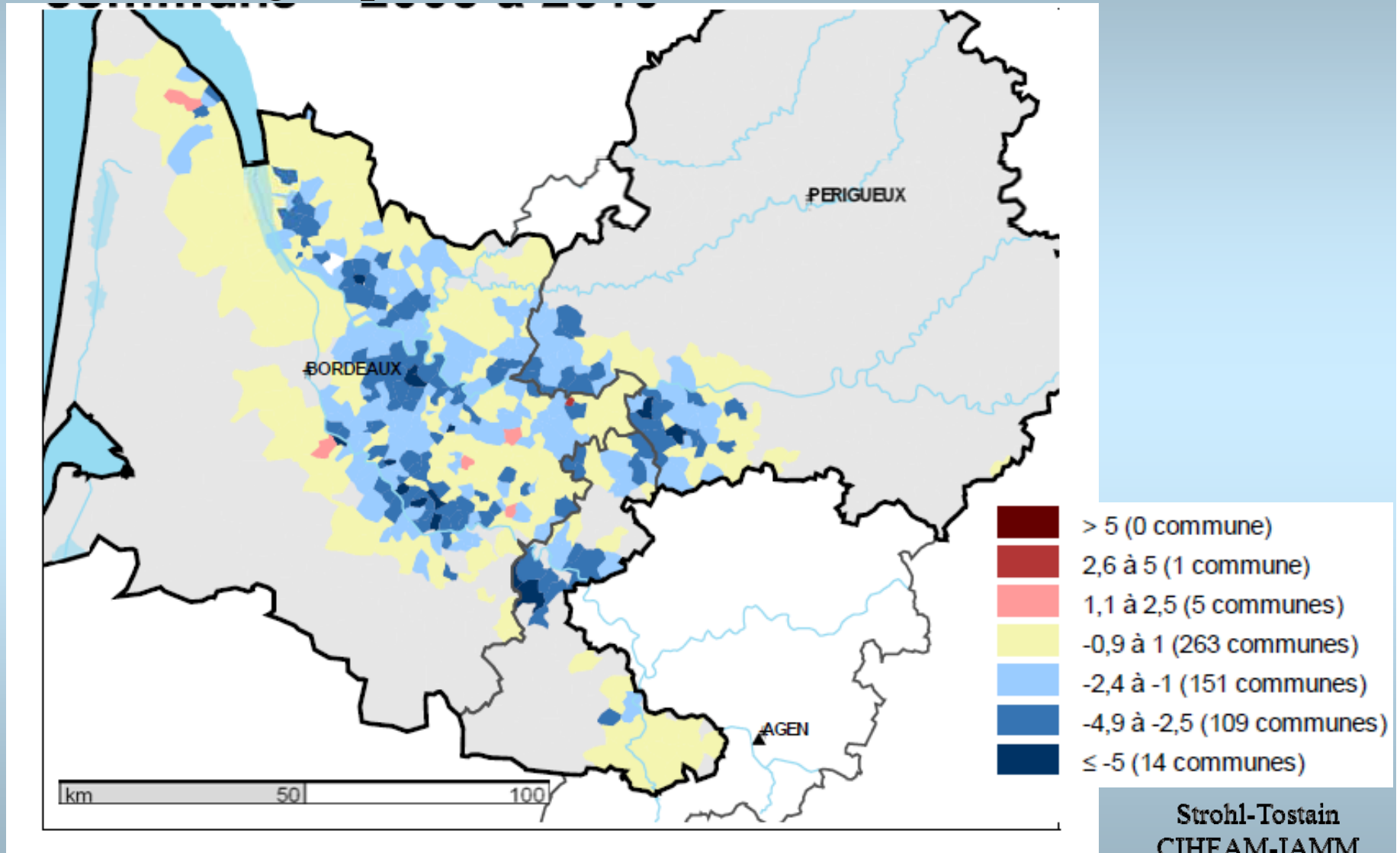
## Résultats de l'étude (3)

- Le système de droits de plantation n'a pas « rigidifié » le vignoble, mais a permis des réallocations dans les régions pour lesquelles les débouchés semblaient en croissance (France, Italie, Alentejo).
- On observe une grande diversité des modalités d'application des DDP dans les pays et les régions : blocages ou non aux transferts intra et extra régionaux, quota d'autorisations.

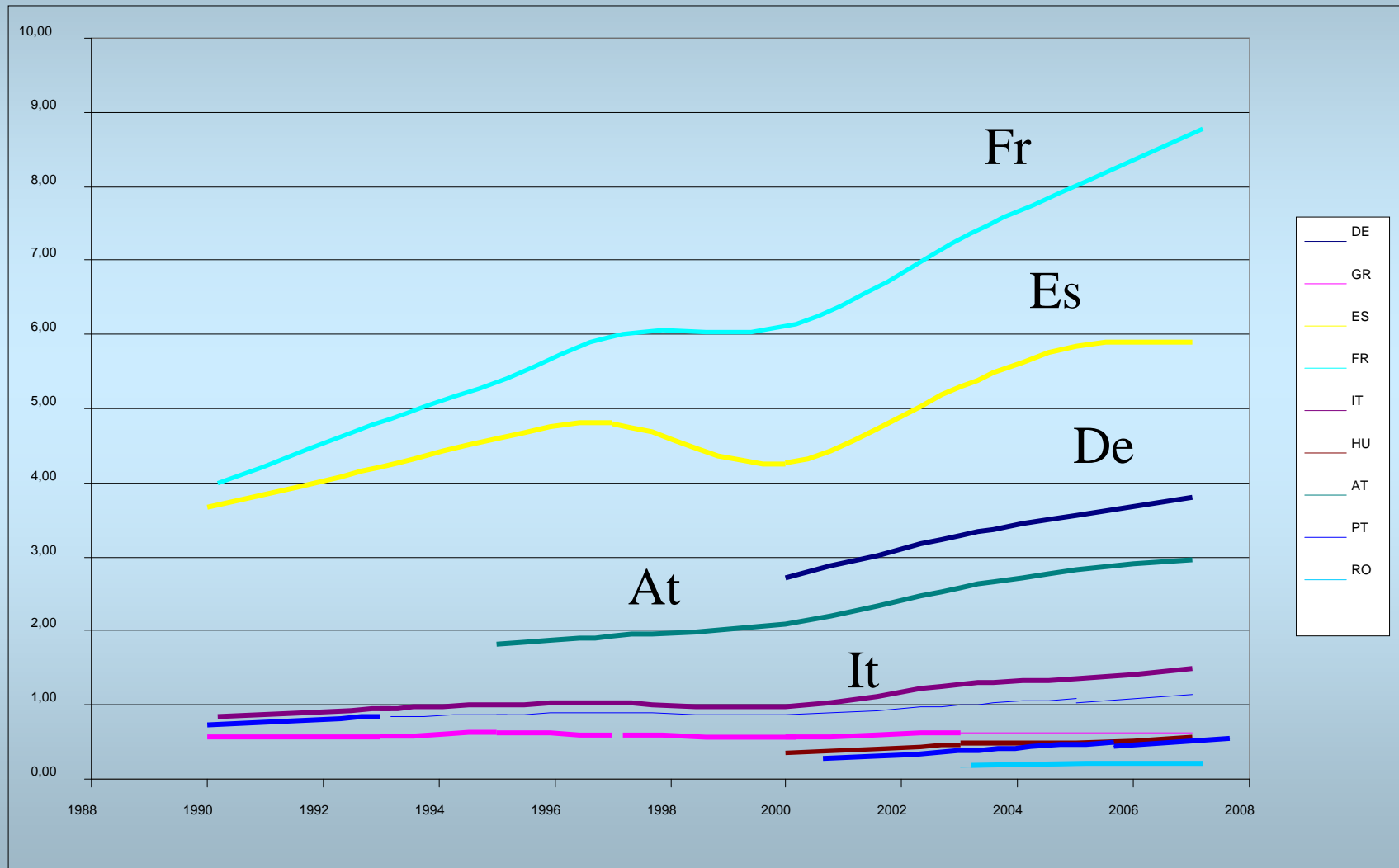
# Transfert des droits de plantation - Portugal Programme Vitis 2001-2005



# Bassin Bordeaux-Aquitaine : Evolution du poids de la vigne par commune : 2005-2010



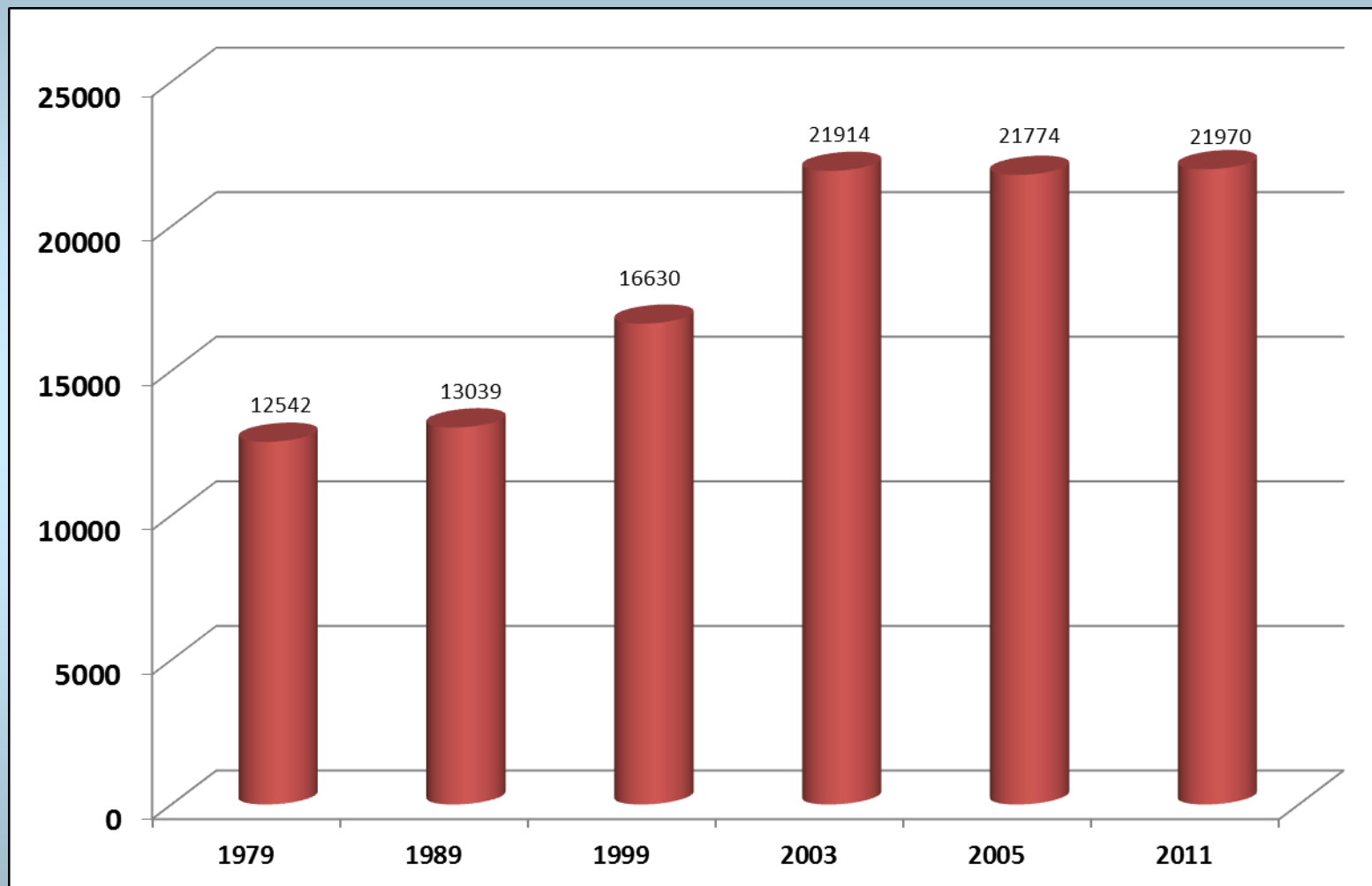
# Surface moyenne en vigne par exploitation



## Résultats de l'étude (4)

- Un système de droits de plantations s'il est géré de façon laxiste n'évite pas pour autant la surproduction (Alentejo, Argentine, Vallée de la Loire, Aquitaine première zone AOC ayant eu recours à la distillation - 2005).

## Alentejo : Surfaces en vigne

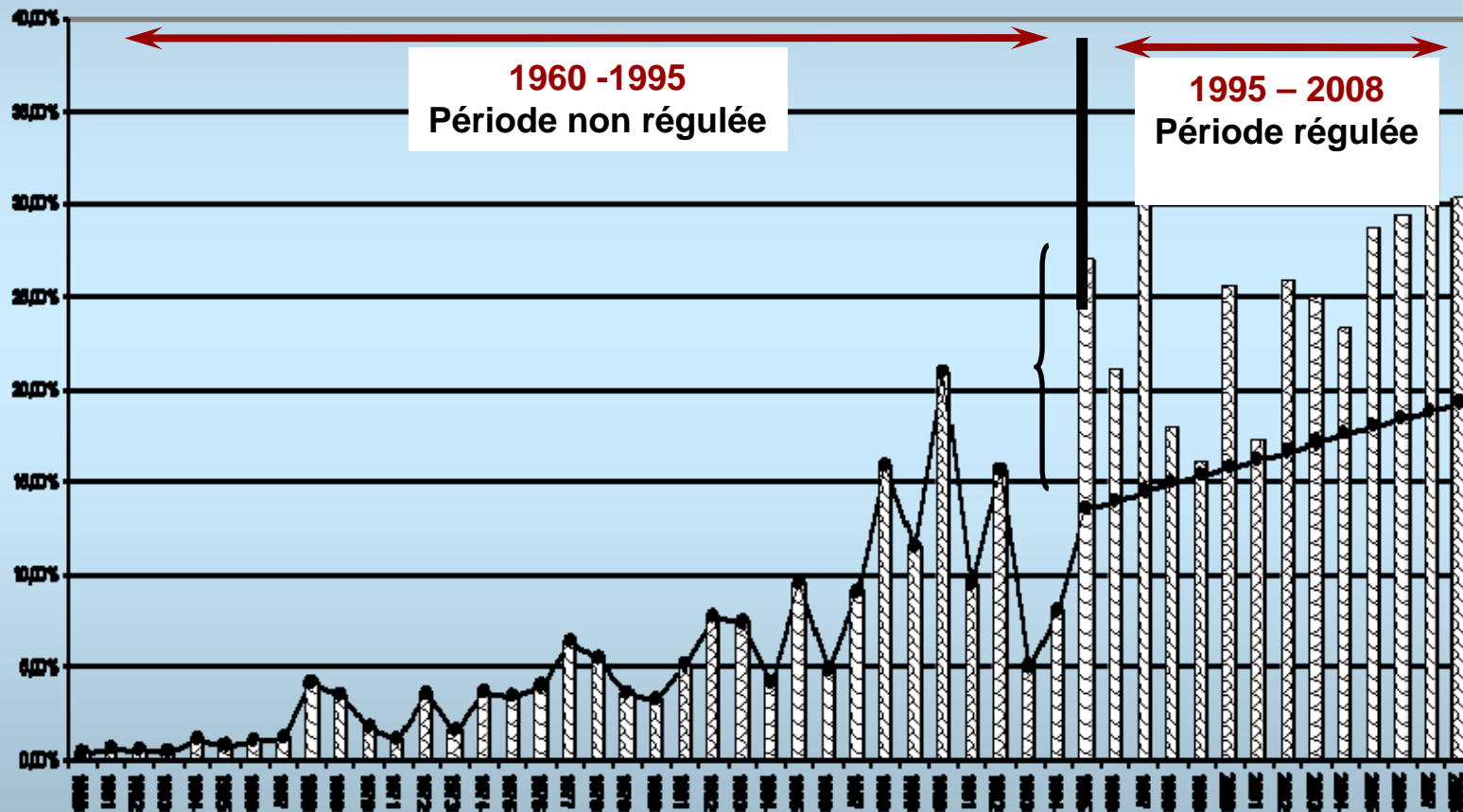


## L'Alentejo : Mutation viticole et transferts de droits



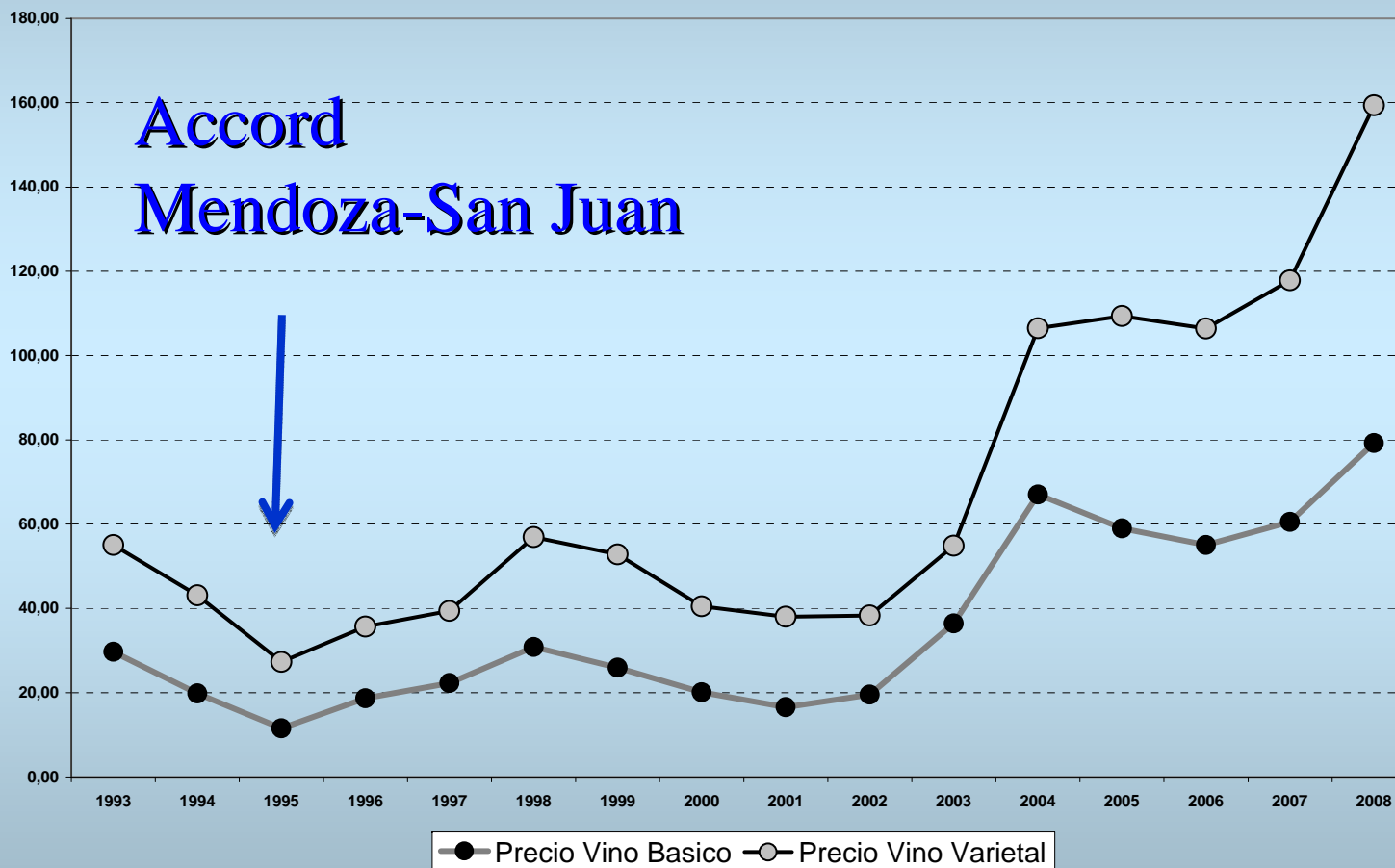
# Conséquences de l'accord Mendoza-San Juan

## Production induite par la régulation





# Prix des vins de table et de cépage

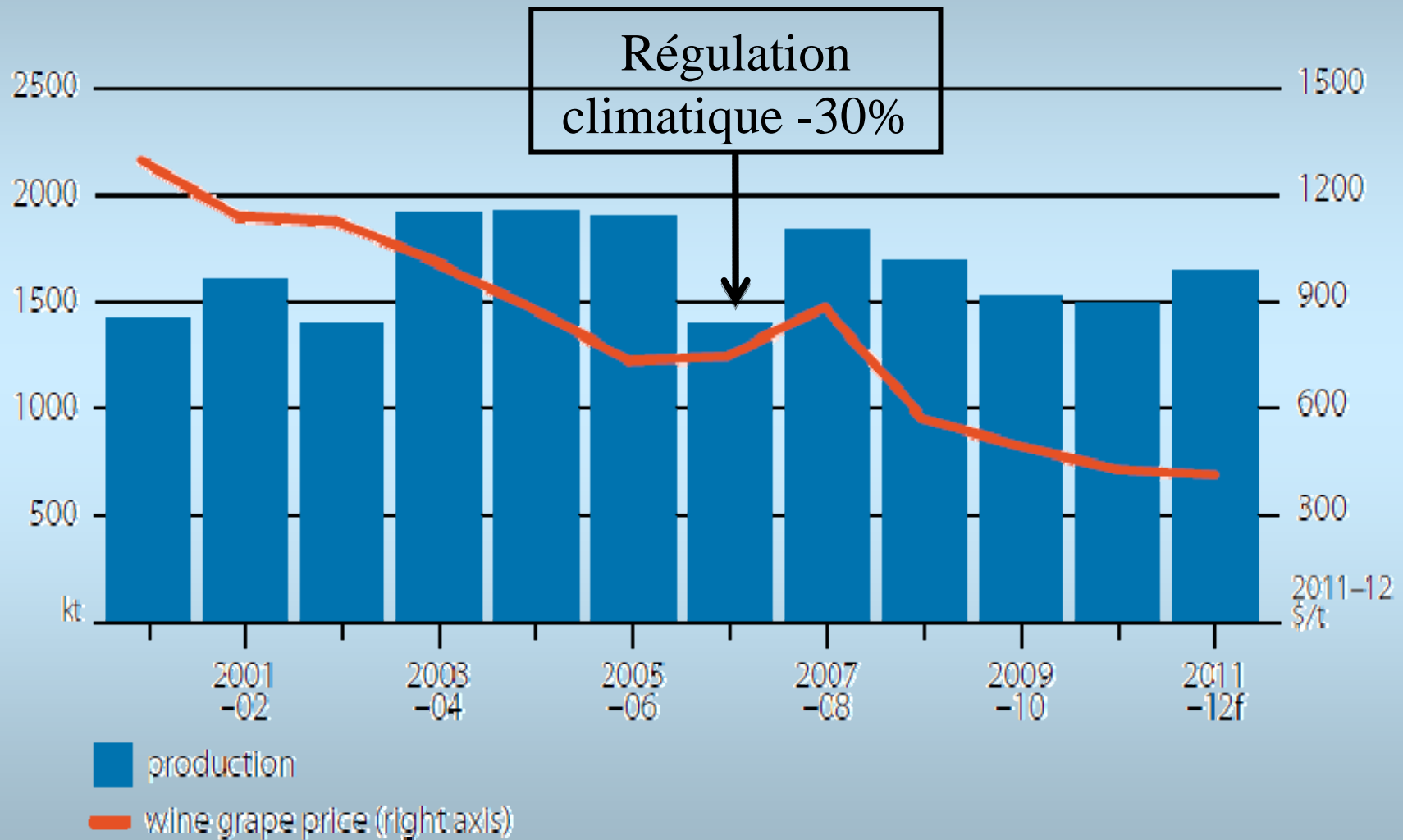


## Résultats de l'étude (5)

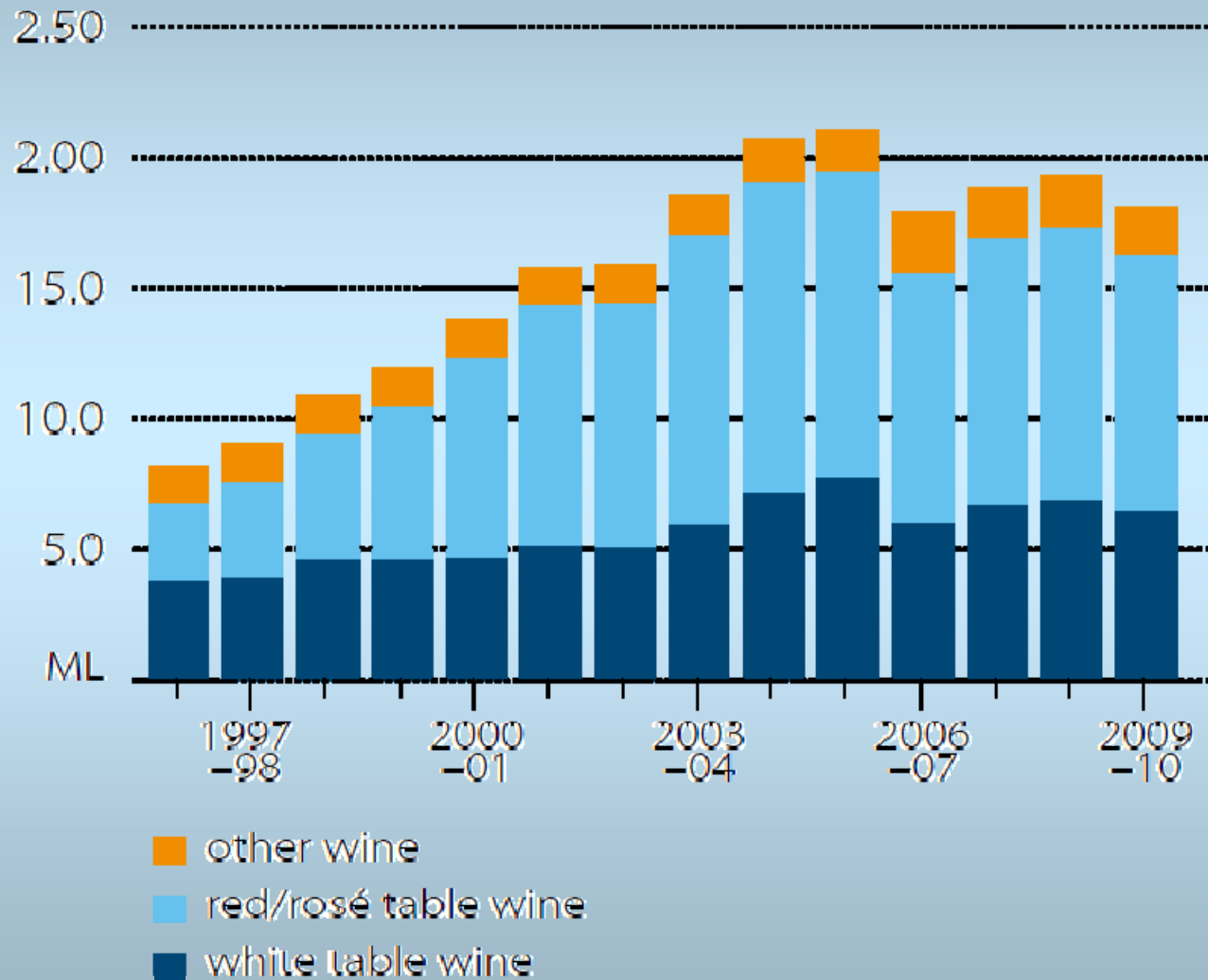
- L'absence de système de régulation des plantations chez nos concurrents du Nouveau Monde ne leur a pas permis d'éviter le déséquilibre du marché.



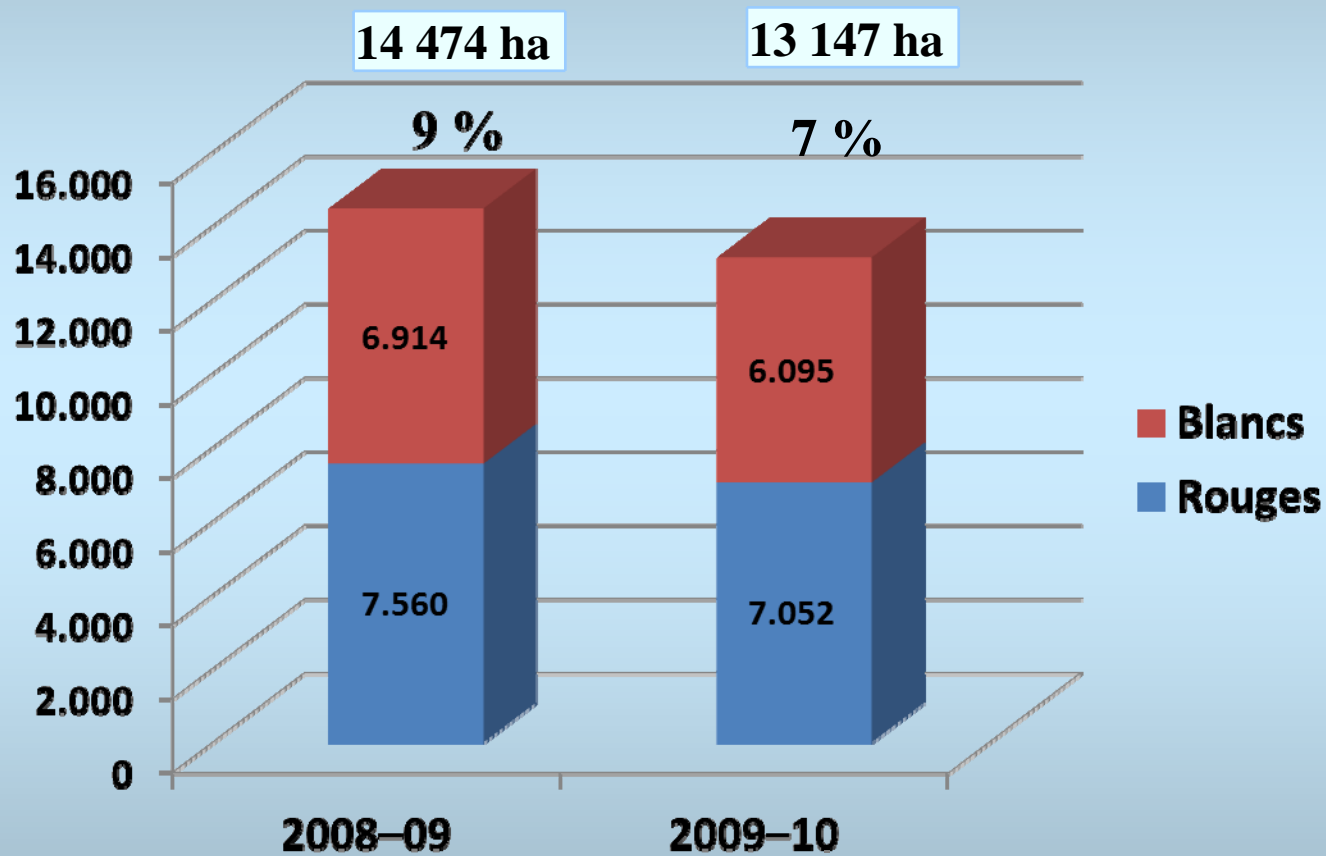
## Production et prix du vin australien



## Les stocks australiens



## Surfaces non-récoltées en Australie



## Systeme libéral australien

- Dévelop<sup>t</sup> exponentiel / erreurs d'anticipation
- Pas de système de régulation
- Non récolte / arrachage « privé »
- Ajustement par le seul marketing
- Logique d'entreprise : liquidation d'actifs
- Remise en cause des contrats
- Les mêmes indicateurs de crise : arrachages, faillites, non-récolte, séquestre bancaire, chute du foncier, etc.

## Conclusions de l'étude

- Une critique microéconomique contestable qui néglige les équilibres macroéconomiques
- Débat sur les critères de rythme de croissance de l'exploitation et la création ex-nihilo des vignobles
- Débat sur la localisation des vignobles (plaine versus coteaux)
- Une destruction de valeur des vins AOP-IGP
- Des conséquences destructrices pour l'emploi direct et induit
- et pour l'environnement / paysages (œnotourisme)